

# Commission de la condition de la femme : quatrième session à Lake-Success

Autor(en): **Arnold, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de  
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **38 (1950)**

Heft 778

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267161>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

**FONDATRICE DU JOURNAL**  
Emilie GOURD  
**RÉDACTION**  
M<sup>me</sup> WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges  
**ADMINISTRATION ET ANNONCES**  
M<sup>me</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne

**Organe officiel**  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ABONNEMENTS**  
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)  
Abonnement de soutien . . . . . 8.—  
Le numéro . . . . . 0.25  
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le progrès social n'est  
pas contraire à une éco-  
nomie saine; bien mieux  
il est impossible de cons-  
truire une économie saine  
de façon durable sans un  
équilibre social à la base.

Mme D'ARCY,  
au Congrès mondial des  
mères (juin 1950).

## A nos abonnés

Le Comité du „MOUVEMENT FÉMINISTE“ s'est réuni à Lausanne le 24 juin, sous la présidence de Mme de Montet. Après avoir entendu le rapport financier, le rapport de l'administratrice et celui de la rédactrice, il a voté des remerciements à toutes les personnes qui, donnant avec dévouement leur temps pour établir les comptes, travailler au service de bureau et de propagande et qui soutiennent la rédactrice par des envois d'articles et d'informations.

Notre vive reconnaissance va encore aux personnes qui alimentent de leurs dons notre caisse toujours déficitaire hélas! Il en est qui veulent bien penser à nous en différentes occasions; c'est ainsi que, récemment:

Mme Borel-Gaillard, de Fleurier, a fait don de 10 frs., à l'occasion de ses quatre-vingt ans, „comme encouragement“.

Mme R. P. vient de verser 10 frs. en souvenir de Mlle E.-V. Monnerat.

Le Comité a discuté des moyens d'intensifier son action dans des milieux toujours plus étendus.

Le présent numéro du „Mouvement Féministe“ est le dernier avant l'interruption de l'été. En septembre, il ne sera pas possible pour des raisons techniques, de faire paraître le journal le premier samedi du mois, nos abonnés le recevront le samedi 9. Ce numéro sera entièrement consacré à la question de la „Nationalité de la femme mariée“. Nous aurions voulu faire paraître plus tôt un numéro spécial sur ce sujet. Mais justement dans quelques semaines, le travail de la commission d'experts sera plus avancé et nous permettra de fournir une documentation plus complète.

Répetons que les abonnés au „Mouvement Féministe“ reçoivent „FEMMES SUISSES“ d'office, sans aucun versement spécial.

## Commission de la condition de la femme

### Quatrième Session à Lake-Success

La quatrième session de la Commission de la condition de la femme, s'est déroulée à Lake-Success, en mai, sous la présidence de Mme Lefauchaux (France). L'URS s'était abstenu, Haïti, en révolution, n'avait pu envoyer de représentante, mais les treize déléguées présentes ont constaté avec fierté qu'en quatre années d'existence, la Commission avait accompli une belle et honnête besogne.

**Droits politiques** — Dans plusieurs pays, les femmes les ont acquis ou complétés. Il n'y a plus qu'une douzaine de pays (dont la Suisse) qui sont encore réfractaires. Pour ceux-ci, la Commission prie le Secrétaire général de préparer un projet de convention internationale, garantissant l'égalité politique des deux sexes.

**Nationalité de la femme mariée** — Cette question fera aussi l'objet d'un projet de convention internationale. Le questionnaire sur la situation des femmes en droit privé (droit de propriété, de famille, etc.) va être envoyé aux gouvernements. La Commission a émis le vœu que les organisations féminines soient invitées à prendre part à cette enquête.

**A travail égal, salaire égal** — Miss Fairchild représentante du BIT a présenté un rapport sur ce point qui fait l'objet des discussions actuelles de l'Assemblée de l'Organisation internationale du travail.

**Assistance technique aux régions insuffisamment développées** — La Commission souhaite que des mesures soient prises pour prévenir l'exploitation des femmes comme main-d'œuvre non marchée.

Des rapports présentés et des interventions qui ont suivi, se dégagent quelques points importants pour la politique des organisations féminines, tant sur le plan national que mondial.

## Le questionnaire du B. I. T.

Le problème « travail égal, salaire égal » a été discuté lors de plusieurs sessions du Conseil économique et social, jusqu'au jour où l'on remit l'ensemble de la question, pour enquête approfondie à l'Organisation internationale du travail. Celle-ci s'est mise à l'étude et elle a envoyé aux soixante Etats membres de l'Organisation (on voit qu'il y en a quelques uns de plus qu'aux Nations Unies, parmi lesquels la Suisse) un questionnaire.

Vingt-six pays avaient répondu, au moment où le rapport, faisant état des réponses, a été préparé. Ces pays étaient: Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Canada, Chili, Cuba, République dominicaine, Equateur, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Israël, Luxembourg, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Suède, Suisse, Syrie, Tchecoslovaquie, Turquie, Union sud-africaine.

### Convention ou recommandation ?

Le B.I.T. ne pouvait pas poser simplement la question de savoir si, oui ou non, un travail égal devait être rémunéré par un salaire égal. Personne, en fait ne conteste ce principe, mais il importait de savoir si les différents pays estimaient nécessaire de formuler des règles internationales pour arriver à la mise en pratique du principe et si ces règlements devaient prendre la forme d'une convention ou d'une simple recommandation.

Onze pays voudraient que l'on établisse une convention:

Autriche, Belgique, Chili, Cuba, France,

Israël, Mexique, Philippines, Pologne, Tchecoslovaquie, Turquie.

Neuf gouvernements prêtèrent l'adoption d'une recommandation:

Argentine, Canada, Inde, Pays-Bas, Pakistan, Suède, Suisse, Syrie, Luxembourg. Les pays qui se sont montrés le plus prudents dans leur réponses, qui ont fait le plus de réserve, sont: la Grande-Bretagne et ses dominions, le Luxembourg et la Suisse.

Le point le plus délicat est la définition des termes comme travail et salaire, et l'indication de ce qu'ils doivent recouvrir. La définition proposée par le questionnaire « les taux de salaire devraient être fixés selon la nature du travail et, en matière de rémunération, il ne devrait exister aucune discrimination fondée sur le sexe du travailleur » a été acceptée par la majorité de ceux qui ont répondu, soit quinze Etats.

### Commission pour l'égalité de la rémunération.

La Conférence internationale du travail s'est ouverte à Genève le 7 juin et dès le 8, la Commission de l'égalité de rémunération tenait sa première séance où fut élu le président, Sir Guildhaume Myrddin Evans, délégué gouvernemental de Grande-Bretagne. La Commission est composée de 31 membres gouvernementaux, parmi lesquels se trouvent six femmes, Miss Miller (Etats-Unis), Mme Leivo-Larsen (Finlande), Mme Severin (Norvège), Mlle Stenberg (Pays-Bas), Mme Thorsson (Suède), Mme Schwarz-Gagg (Suisse), Mlle Hardy est suppléante pour le Canada.

Les membres employeurs sont au nombre de dix-huit, il n'y a pas de femme parmi eux, seule Mlle Ebeling est suppléante pour les Etats-Unis.

Les membres travailleurs sont dix-huit, parmi lesquels quatre femmes, Mme Eken-dahl (Suède), Mlle Hancock (Grande-Bretagne), Mlle Nagels (Belgique), Mme Troisgros (France), Mlle Oettli (Suisse), Mlle Godwin (Grande-Bretagne), Mme Olsen (Danemark), sont suppléantes.

Les représentants du Secrétaire général du B.I.T. sont M. Riches et Miss Fairchild.

Le rapport fourni par le B.I.T. présentait, en conclusion, un projet de convention (ou recommandation) et c'est ce texte que les membres de la Commission ont discuté au cours de plus de douze séances.

Une grande partie de la discussion fut consacrée à formuler des définitions. Qu'est-ce qu'un travail égal? Faut-il considérer des travaux de même nature? absolument comparables en qualité et en temps d'exécution?

<sup>1</sup> Argentine, Belgique, Canada, Chili, France, Inde, Israël, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Suisse, Syrie, Turquie. Mais l'Inde, les Pays-Bas et la Suisse ont accepté cette définition avec réserves.

### Un anniversaire

Notre administratrice, Mlle Renée Berguer, a fêté cette semaine son soixantième anniversaire. Elle aurait volontiers laissé passer cette date inaperçue, mais nos abonnés, tous ceux qui savent avec quel dévouement elle a accompli, depuis 13 ans, la tâche extrêmement lourde, fort ingrate et souvent décourageante de l'administration du journal, penseront, qu'au contraire, il faut saisir cette occasion de lui dire notre reconnaissance et former des vœux pour de nombreuses années de féconde activité.

La Rédaction

ASSURANCE POUR LA VIEillesse  
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE